

**Séance plénière extraordinaire 2021 - 2024****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure Lieu	Lundi 10 mai 2021, de 20h00 à 22h45 - Salle paroissiale – Maison de Commune				
Présences	Président de la municipalité	Olivier Cottagnoud	OC	AV	Présent
	Vice-président de de la municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR	Présent
	Conseillère municipale	Lydia Moix	LM	PDC	Présente
	Conseiller municipal	Stéphane Papilloud	SP	PDC	Présent
	Conseiller municipal	Dominique Kuster	DK	AV	Présent
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF		Présent
	Membre - Président du Conseil général	Pierre-Michel Venetz	PMV	PDC	Présent
	Membre - Vice-président du Conseil général	Jean-Benoît Genoud	JBG	AV	Présent
	Membre - Secrétaire du Bureau	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR	Présente
	Membre - Chef de groupe	Florent Favre	FF	PDC	Présent
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV	Présente
	Membre - Chef de groupe	Alexandre Roh	AR	PLR	Présent
	Membre	Chantal Roh	CR	PDC	Présente
	Membre	Yannick Berner	YB	PLR	Présent
	Membre - Rapporteur COGEST	Xavier Berthouzoz	XB	AV	Présent
	Membre - Suppléante COGEST	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV	Présente
	Membre	Christine Cavalera	CC	PLR	Présente
	Membre	Alain Coquisart	AC	PLR	Présent
	Membre	Ermina Curic	EC	PDC	Présente
	Membre	Michel Declercq	MD	PDC	Présent
	Membre - COGEST	Pietro Falco	PF	PDC	Présent
	Membre - COGEST	Sara Felley	SF	AV	Présente
	Membre - Suppléant COGEST	Luis Ferreira Manuel	MLF	PLR	Présent
	Membre - COGEST	Mathieu Fournier	FM	PDC	Présent
	Membre	Stéphanie Glassey	SG	PDC	Présente
	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR	Présente
	Membre	Pascale Moos	PM	PDC	Présente
	Membre	Pierre-Alain Morard	PAM	AV	Présent
	Membre - COGEST	Cindy Papilloud	CP	PDC	Présente
	Membre	Bertrand Pillet	BP	PLR	Présent
Membre - Président COGEST	Daniel Roh	DR	PLR	Présent	
Membre	Raphaël Roh	RR	AV	Présent	
Membre	Dominique Studer	DS	PDC	Présent	
Membre	Arnaud Zufferey	AZ	AV	Présent	
Membre	Laurent Zufferey	LZ	AV	Présent	
Excusés	Membre	Pascal Coudray	PC	AV	Excusé

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière constitutive du 11 janvier 2021
3. Présentation du projet T9 par le bureau d'architecture
4. Demande d'octroi d'un crédit d'engagement d'un montant brut, soit avant subvention fédérale, de **Fr. 5'500'000.— TTC** en lien avec les aménagements urbains de la T9 et ses abords (mesure AggloSion R11).
 - Message du Conseil municipal
 - Rapport de la COGEST
 - Discussion
 - Vote
5. Postulat du groupe AV "Pour l'achat d'un radar mobile"
 - Présentation
 - Discussion
 - Vote
6. Informations de la part de l'Exécutif
7. Divers

BIENVENUE

Le président, Pierre-Michel Venetz (PMV), ouvre la séance et salue l'assemblée présente, M. Pélissier chef du service du SDM et ses collaborateurs et ceux du projet T9. La convocation a été envoyée plus tôt que la limite requise légalement. Cela permet d'avoir un week-end de plus pour les séances de préparation des groupes. Il passe la parole à HMC pour la présentation du remplaçant d'Ana Gross, démissionnaire, au groupe AV : Laurent Zufferey. L'assemblée applaudit le nouveau venu.

PMV félicite nos élus cantonaux Frédéric Favre au CE et à la présidence du gouvernement, 1 député Blaise Fontannaz et 2 députés suppléants dont une femme, Monsieur Maxime Roh et Madame Monique Roh-Roduit.

PMV mentionne que Mme Roh est la première vétrozaine à siéger au grand conseil.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire, Monique Roh-Roduit (MRR), lit l'ordre du jour.

Tous les groupes acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE CONSTITUTIVE DU 11 JANVIER 2021

Tous les groupes entrent en matière.

Tous les groupes approuvent le PV.

Le procès-verbal de la séance plénière constitutive du 11 janvier 2021 est approuvé l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DU PROJET T9 PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE

Le président de la Municipalité, Olivier Cottagnoud (OC) prend la parole et fait une présentation du crédit d'engagement T9 **Annexe1 PV2 CG2**.

Le bureau d'architecture, lauréat du concours, fait un exposé sur grand écran du projet.

La route Cantonale était étroite à l'époque avant de s'élargir pour recevoir de plus en plus de trafic. L'idée est de revenir à un cœur de village plus tranquille et sécurisé avec une route de 6.20m et des trottoirs élargis. Une couleur rouge différenciera la zone 30km/h de la zone 50km/h. Dès que l'on tourne en quittant la route Cantonale, les zones seront à 20km/h. Un axe sur la route des Vignerons permettra la circulation sans passer par la route Cantonale. Il y aura la Place de la Poste, la Place de l'Amigne et la Place de l'Ancienne Ecole. Il y aura des types d'aménagement par séquence pour créer de l'attention et du ralentissement. Dans la zone de rétrécissement de la route Cantonale, les 3 torrents (Raffort, Moulin, Fontaines) qui descendent à travers le village depuis le coteau, seront mis en exergue en les faisant ressortir par divers aménagements (murets, pavés.). Ils connecteront le haut et le bas du village.

L'Etat du Valais, par M. Pélissier, prend la parole à son tour. Il reste à lancer tous les appels d'offres fin de l'année voire début de l'année prochaine. Ce projet pilote est emblématique, il arrive aujourd'hui dans sa phase de réalisation. Suites à ce projet, il y en a une cinquantaine d'autres prévus sur tout le territoire cantonal et qui sont à différentes étapes de leurs réalisations. A Vétroz, cela a commencé par la route de débord sud l'année passée.

Car évidemment, pendant la phase du projet T9, il faut que le trafic puisse passer ailleurs et cette route de Débord sud est complémentaire. Elle continue avec une nouvelle mise à l'enquête, très prochainement, avec la partie « camping du Botza » et cela continuera à être mené en parallèle.

Questions de MRR :

La place devant la Poste n'est-elle pas privée ?

Y a-t-il un accord avec les propriétaires étant donné que ce parking est voué à la Poste et à la pharmacie ?

OC : Il y a un accord avec les propriétaires pour que ces places soient aménagées dans le même revêtement que le reste.

Les places à côté du café des Amignes sont ne seront accessibles que par la rue qui passe devant la crèche ?

Architecte du projet : Non, elle sera accessible depuis la route Cantonale. Il en est de même qu'avec la place devant la Poste.

La route des Vignerons est bien plus étroite que la route Cantonale, même après les travaux T9. Est-ce vraiment judicieux de vouloir dévier la circulation par le haut du vieux village ?

Architecte du projet : Plutôt que de passer par la route Cantonale, on va passer par ce que nous avons appelés les « Collecteurs » quand on veut circuler dans le village et plutôt passer par la Cantonale pour aller sur Conthey La rue de l'Eglise restera praticable dans les 2 sens.

Le plan montre que la place de l'Amigne vient s'accoler contre la maison située au nord. Mais une partie de ce terrain appartient à la maison ?

Architecte du projet : Ce terrain restera la propriété de la maison. Il restera inchangé.

L'arrêt de bus de la Poste sera couvert, mais qu'en est-il des autres ?

OC : on ne va couvrir que ceux pour le bus direction Sion. Devant le bâtiment Concordia, on va certainement couvrir cet arrêt, mais on n'a pas encore décidé de son emplacement.

La rue de la crèche sera réouverte à la circulation ?

OC : non

Durée des travaux ? Ils commenceront de quel côté ?

OC : en principe à l'Ouest. La place des Amignes sera aménagée en priorité. On restera attentif à ce que la route de Débord et la route Cantonale ne soient pas bloqués par les chantiers en même temps. On peut imaginer que lorsque la route de Débord est en travaux, on se concentre sur les places villageoises et non sur la Cantonale. Il est possible que le planning d'origine d'ouest en est soit un peu morcelé.

Question YB :

Comment fonctionneront les zones 30 et 20km/h ?

OC : Ce ne seront pas des zones 30, mais limitées à 30km/h. Entrées de places et des rues depuis la route Cantonale en zone 20.

Les places de parcs étant un problème et la rue Sous-Maison devant à sens unique, peut-on y aménager des places de parcs ?

OC : il n'y a pas la place pour faire des places de parc. S'il devait y avoir de la place on peut très bien imaginer d'en mettre.

M. Pélissier : il faut bien différencier les zones 30 et 20km/m qui sont priorité aux piétons avec la limitation à 30km/h qui ne l'est pas et qui sera celle de la route Cantonale dans le village.

Question AC :

Est-ce que l'esthétique des maisons sera améliorée pour être en accord avec les aménagements, pour que la rue soit jolie, qu'on ait envie d'y aller en famille ? Je sais que la municipalité avec fait des efforts dans ce sens-là auprès des propriétaires. En exemple le bâtiment du café de la Treille.

OC : il y a actuellement 2 pots d'aide. + pour la zone vieux village qui est d'un fond d'aide à la rénovation avec jusqu'à 40'000.- tout en gardant le cachet ancien. Le 2^{ème} pot est pour les efficacités énergétiques pour par exemple refaire l'isolation ou les fenêtres. On peut obtenir 10 ou 15000.- qui s'additionnent au premier pot. Le Conseil envisage un 3^{ème} pot qui serait plus pour l'aide administrative que financière. Ce qui retient souvent les propriétaires de vieilles maisons du village c'est souvent parce que c'est trop compliqué de s'attaquer aux démarches à faire, car c'est souvent des personnes âgées. On pourrait imaginer que la Commune s'occupe de tout ce qui est administratif et qu'on mette les architectes du concours à disposition pour les aider à entreprendre ces démarches et on pourrait imaginer une prise en charge partielle pour par exemple la peinture. Mais cela reste encore à valider au Conseil et à motiver les gens. Mais ce serait plus symbolique qu'autre chose.

M. Pélissier : on constate qu'une fois que l'on apporte de la qualité dans l'espace public, on voit les privés prendre le relais. Cela apporte une valorisation à leur bien. Mais il faut aussi les cadrer.

OC : Dans le budget, il y a aussi une enveloppe pour faire des raccords étant donné que les trottoirs n'auront plus la même hauteur et qu'il aura des salissures dues aux chantiers. L'idée est d'avoir une identité graphique.

PMV relève qu'il semble qu'il y ait déjà un projet dans ce sens.

Question HMC :

Vous avez parlé des arbres, il faudra attendre qu'ils grandissent pour avoir de l'ombre ?

Architecte du projet : oui ils devront grandir. C'est pour cela qu'il y aura des toiles provisoires tendues pour apporter cette ombre sur la place de l'Amigne. Sur la place de l'ancienne école il y aura des toiles permanentes. Il y aura un couvert sur la place de la Poste. Il y aura un choix d'essence d'arbres à croissance rapide et couvrant.

Question MD :

Qu'en est-il de la sécurité du cycliste dans une rue aussi étroite ?

OC : Les routes transversales seront à disposition pour les baladeurs et la Cantonale pour ceux qui veulent rouler plus vite.

M. Pélissier : aujourd'hui les parcours de mobilité quotidienne douce relèvent de la municipalité. Il y a discussion à l'Etat pour peut-être prendre ce sujet en charge. Pour que les enfants puissent se rendre en vélo à l'école en sécurité, il faut que les pistes cyclables soient continue sur tout le trajet. L'idée est de trouver un itinéraire qui soit adéquat.

Question JBG :

Est-ce que toutes ces places seront accessibles pour les personnes à mobilité réduite ? Architecte du projet : L'idée est que toutes ces places le soient avec des rampes à différents endroits pour le permettre ou d'être quasiment à plat. Les passages piétons seront à plat.

Question CC :

Les essences d'arbres seront locales ?

Architecte du projet : oui, indigènes.

Question PMV :

Route de Débord, quel est l'échéancier ? Le viaduc de Riddes étant fermé pour encore un moment, cela devient problématique.

Pélissier : Ce viaduc est dans un très mauvais état. Une partie risque même d'être complètement détruit.

Cette route de Débord est vraiment une complémentarité. Il y a un échéancier qui se met en place. La bretelle pose un souci, le canton doit modifier le plan territoire puisque cet endroit est actuellement la propriété de l'OFROU, jusqu'à Ardon, pour l'avoir en main cantonale. Il y a une partie des travaux qui ont été réalisés l'an dernier, une autre partie cette année. Le « S » du Botza qui nécessitera des négociations avec les propriétaires riverains ou des expropriations. C'est un travail en cours. Un calendrier n'est pas possible, car il peut y avoir des recours qui peuvent aller jusqu'au Tribunal Fédéral et prolonger les délais de réalisations.

M. Pasquier : Cet été, mise à l'enquête pour le tronçon suivant qui va depuis la fin des travaux de l'an dernier, direction ouest, jusqu'à créer un nouveau giratoire de 32m de diamètre dans ce carrefour où les camions de la Poste débouchent et vous-même si vous arrivez de Vétroz depuis sous l'autoroute.

Cela pour permettre la giration d'un nombre croissant de véhicules, dont environ 15% de camions, ce qui est assez important pour ce genre de route. Puis la continuation en direction de l'est vers le carrefour de camping avec un nouveau giratoire pour le développement de la zone du camping et des industries déjà présentes. Cela peut prendre 6 mois voire 2 ans.

Puis avec l'OFROU, construire à moyen terme et long terme des giratoires sachant que l'Etat est en train de devenir propriétaire de la parcelle au nord de la bretelle. Cet été également, on va construire un giratoire sur cette rue du Collège, là où l'interdiction de tourner à droite a été instauré.

Ce sont tous des projets que l'on développe avec les municipalités et aussi avec les riverains afin de faire un processus participatif pour éviter les oppositions et les recours du mieux que l'on peut.

PMV, La hauteur des trottoirs sera de combien, étant donné que les services d'urgences doivent toujours pouvoir passer ?

Architecte du projet : ils seront de 6cm, les voitures sur la route pourront s'y rabattre pour laisser le passage aux véhicules d'urgences.

Le parking du Raffort reste-t-il tel quel ?

Architecte du projet : oui

Quand un bus est en avance, où attendra-t-il ?

OC : il s'arrêtera dans un arrêt en baignoire, avant d'entrer dans le village.

Place de l'ancienne école, le passage à niveau disparaîtra. Y aura-t-il un moyen d'empêcher qu'un enfant se fasse heurter à 30km/h sur la Cantonale ?

Architecte du projet : Les arrêts de bus, de par leur aménagement mobilier et leur quai élargi et le stationnement de vélo et la surélévation par rapport à la route et les buissons permettront de veiller à ce que la circulation fasse attention aux piétons et que les enfants ne soient en accès direct de la route.

Quand arriverons-nous à la fin du chantier ?

OC : Début du chantier : été 2022. On compte sur une durée de 3 ans.

4. DEMANDE D'OCTROI D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT D'UN MONTANT BRUT, SOIT AVANT SUBVENTION FÉDÉRALE, DE FR. 5'500'000.— TTC EN LIEN AVEC LES AMÉNAGEMENTS URBAINS DE LA T9 ET SES ABORDS (MESURE AGGLOSION R11).

MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

OC prend la parole et refait l'historique en bref. Pour une réalisation d'environ 12'000'000 la part communale ne sera que de 3'600'000.— après déduction des subventions fédérales et cantonales. Grâce à la générosité du Canton il a décidé de financer également l'aménagement 50% des aménagements sur 15m de l'axe de la route, des deux côtés, tout le long de la route, nos places communales. OC remercie le Canton pour cela. C'est le projet du 21^{ème} siècle à Vétroz. Il va façonner

le centre du village. La physionomie du bourg de Vétroz changera pour des décennies. En point 6 de l'ordre du jour, qui n'était pas prévu, nous vous présenterons notre programme. Celui est tourné vers la revitalisation du centre du village. On ne peut garantir que ce projet redonnera de la vie au village, mais nous allons essayer. Je vous remercie d'avance pour l'accord du crédit.

PMV passe la parole à XB, rapporteur de la COGEST.

RAPPORT DE LA COGEST

La COGEST a étudié l'octroi d'un crédit d'engagement pour les aménagements de la route cantonale et de ses abords.

XB lit en extrait du rapport : les pages 1 et 2 jusqu'à la table des matières et la page 9 depuis le point 6 jusqu'à la page 10.

DISCUSSION

PMV remercie les 7 membres de la Cogest pour leur travail.

VOTE

Tous les groupes entrent en matière. L'Etat du Valais et les architectes quittent la séance après le vote sur les remerciements de PMV.

La demande d'octroi d'un crédit d'engagement d'un montant brut, soit avant subvention fédérale, de Fr. 5'500'000.—TTC en lien avec les aménagements urbains de la T9 et ses abords (mesure AggloSion R11) est accepté à 28 voix contre 0 voix et 0 abstention.

5. POSTULAT DU GROUPE AV "POUR L'ACHAT D'UN RADAR MOBILE"

PRÉSENTATION

AZ présente le postulat sur grand écran. Lors des rencontres citoyennes qui ont eu lieu l'an dernier, il y a eu débat par des citoyens exaspérés par la vitesse excessive. Le postulat est simple : il demande l'acquisition d'un radar mobile qui se tient dans la main. Un seul agent est nécessaire. Certains modèles peuvent envoyer directement l'amende au conducteur en infraction, donc pas de travail administratif supplémentaire. Garder les radars préventifs, ce nouveau radar ne doit pas devenir un moyen de remplir les caisses de la municipalité.

[Annexe2 PV2 CG21](#)

DISCUSSION

Tous les groupes entrent en matière.

Le CM n'a pas de message à communiquer.

DR remercie l'AV pour ce postulat. Je suis déçu, je pensais qu'il aurait aussi été proposé l'achat de radars préventifs supplémentaires. Les contrôles promis par la police cantonale ont même diminué depuis l'année passée. Il n'y en a jamais eu pendant 10 ans sur l'avenue de la Gare. Faire 20 contrôles par mois et dire que c'est le CG qui l'a voulu n'est pas une bonne idée. Le but n'est pas d'être répressif. Mais plutôt pour rendre les gens conscients.

SP informe qu'il y a 3 contrôles radars en avril une fois à la route de l'Industrie, une fois à la route Cantonale et une vers Bresse. Les contrôles ont eu lieu à 7h et 9h30 le matin. 3 véhicules sur la route de l'Industrie à 40.--. Ils viennent 10 fois par année sur Vétroz. Quant au radar laser, il est efficace la journée et non la nuit. On a une commission intercommunale de sécurité, entre Conthey, Vétroz, Ardon et Chamoson. Nous avons déjà siégé 3 fois. Vétroz aura 2 policiers et 1 asp, Ardon engagerai un 2^{ème} agent de police, Chamoson de même et Conthey a 4 agents et est en discussion pour un 5^{ème}. Il faut savoir que Conthey a dénoncé la convention l'automne dernier parce qu'ils en avaient assez que Vétroz, Chamoson ou Ardon n'aient que 1 ou 2 agents pour aller avec eux. Par contre, si ces communes engagent un 2^{ème} agent de police, on négocierait une nouvelle convention pour créer une police intercommunale. Ces forces engagées pourraient être reconnues par la police cantonale comme telle pour une convention pour les piquets. On avance sérieusement dans ce dossier. Vétroz

va engager un nouvel asp puisqu'Anthony Duroux partira à l'école de police pour devenir policier à part entière. Il reviendra à Vétroz pour son année de stage.

Ce n'est pas parce que quelques chauffeurs jouent les abrutis qu'il faut un radar à 40'000.-. Il faut deux agents pour les contrôles.

DR dit que nous avons droit à 12 contrôles par années et qu'ils n'ont pas eu lieu les années précédentes. En 2019 et 2020, les 12 contrôles n'ont pas été utilisés. Il faut se rendre à pied pour se rendre compte du comportement routier. Il n'y a pas que des véhicules à 400 chevaux, il y a des camionnettes de chantier aussi.

SP La police cantonale vient 12x par année sur notre territoire pour faire des contrôles. Tant qu'on n'a pas pu mettre en place le 2^{ème} agent et l'ASP, nous n'avons pas les moyens d'être plus présent. Ce n'est pas un radar qui fait baisser les vitesses. L'ordonnance prévoit qu'en zone 30, il faut mettre des évitements et non faire des contrôles radars. L'avenue de Derborence a été aménagée et vous voyez le résultat. On est presque poursuivi parce qu'une personne a pesé son pneu sur une bordure.

FF on peut dire que le postulat répond à un vrai problème que nous avons à Vétroz, Même si on partage l'idée du postulat, nous ne sommes actuellement pas en suffisantes ressources humaines pour l'appliquer. Le radar risque de rester dans les tiroirs. En général, les pilotes de « courses » sont en général ceux qui sont informés par des applications comme « Télégram » de la position de la Police. Le PDC est plus pour la prévention et félicite pour les démarches afin d'avoir une vraie police intercommunale et pourquoi pas ne pas acheter un radar intercommunal. Le groupe est partagé entre le non et l'abstention.

YB vous parlez souvent de chauffards, mais souvent c'est plus des gens qui ne font pas attention. Je comprends le souci que le radar reste dans les tiroirs, mais peut-être que si la population sait simplement qu'on l'a, cela peut calmer.

PMV demande si Conthey en a un ? SP dit non.

NBA dit que Fully a un radar à 15'000.- il a été rentabilisé en 2 ans à coups de petites amendes. Il existe des radars qui flashent de jour comme de nuit. Fully fait un contrôle à un seul agent si, ils ne font pas d'interception.

SP dit qu'un radar laser ne fait pas de photo. NBA dit que ce laser peut le faire.

PMV remercie les intervenants.

VOTE

Tous les groupes entrent en matière.

<p><i>Postulat du groupe AV "Pour l'achat d'un radar mobile" est accepté par 14 voix contre 7 voix et 8 abstentions.</i></p>
--

6. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

OC présente le programme de législature en petite surprise de la soirée. Le COVID empêchant la circulation des micros, l'énoncé de la distribution des dicastères n'est pas audible. De même que le programme présenté par le CM. L'assemblée salue le programme du CM par applaudissements spontanés.

[Annexe3 PV2 CG21](#) et [Annexe4 PV2 CG21](#)

7. DIVERS

Réponses du CM :

Question au CM de XB Dans la précédente législature sur la fusion CMSS. Une réponse a été apportée par la Municipalité. Elle ne le satisfait pas. Il a déposé ensuite un certain nombre de questions qui seront transmises à la Municipalité et au bureau par PMV.

La question, déposée auprès de PMV de XB, sur l'acquittement des taxes communales sera transmise par PMV au CM et au bureau.

Conseil général de Vétroz – Séance plénière extraordinaire du 10 mai 2021

La question, déposée auprès de PMV de XB, sur l'égalité salariale dans l'administration communale sera transmise par PMV au CM et au bureau.

La question de AR et YB, déposée auprès de PMV, concernant la place officielle de la commune sur les réseaux sociaux par la création d'une page FB, Instagram pour communiquer avec la population sera déposée auprès du Cm et du bureau.

DR remercie le CM pour avoir pris en compte ma remarque et d'avoir supprimé l'encaissement des amendes au guichet en remplaçant par des envois papier. Il espère que les autres remarques du postulat arriveront bientôt.

OC tient à remercier, à titre personnel et au nom de ses collègues du CM, d'abord pour l'acceptation à l'unanimité du crédit pour la T9 et pour les applaudissements, à la fin de la présentation, qui font chaud au cœur.

PMV

La Cogest travaille actuellement sur les comptes 2020.

Le 14.06.2021, séance ordinaire du CG pour l'acceptation des comptes et pour la présentation projet de l'agrandissement des Plantys. Peut-être qu'il y aura une commission adhoc. Cela reste une discussion qui se fera au sein du bureau.

Remercie toute l'assemblée pour leur participation à ce 1^{er} plénum qui s'est bien passé, pour les questions posées et souhaite une bonne fin de soirée à tout le monde.

Le Président PMV clôt la séance à 22h45

Ainsi fait à Vétroz, le 19 octobre 2021

VENETZ PIERRE-MICHEL
Président du Conseil général

MONIQUE ROH-RODUI
Secrétaire du Conseil général

